



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2020-028

PUBLIÉ LE 19 FÉVRIER 2020

Sommaire

26_DSDEN_Direction des Services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme

26-2020-02-18-011 - Délégation IA-DASEN - SG (1 page)	Page 3
26-2020-02-18-010 - Subdélégation IA-DASEN - IENA (1 page)	Page 5
26-2020-02-18-009 - Subdélégation signature IA-DASEN - DAGEFI (1 page)	Page 7

26_DSDEN_Direction des Services départementaux de
l'éducation nationale de la Drôme

26-2020-02-18-011

Délégation IA-DASEN - SG

ACADEMIE DE GRENOBLE
DIRECTION
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA DRÔME
SECRETARIAT GENERAL

ARRÊTÉ

Donnant subdélégation de signature à la secrétaire générale De la direction des services départementaux De l'éducation nationale de la Drôme

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme

- VU le code de l'éducation et notamment L421-14 et R421-54, R222-19 et R222-19-3 ;
- VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret du 3 juillet 2017 nommant Monsieur Mathieu SIEYE, Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme à compter du 10 juillet 2017 ;
- VU l'arrêté rectoral n° 2020-11 du 14 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Mathieu SIEYE, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 février 2019 nommant Madame Caroline OZDEMIR, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu SIEYE, subdélégation de signature est donnée à Madame Caroline OZDEMIR, secrétaire générale, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relatifs :

- À l'organisation, à la gestion et au fonctionnement de la direction académique ;
- À la gestion administrative des personnels administratifs et techniques de la direction académique ;
- À la gestion administrative et financière, individuelle et collective des personnels du premier degré, public et privé ;
- Aux œuvres sociales en faveur des personnels ;
- À la gestion des moyens en AESH et en PEC ;
- Au recrutement des AESH assurant des fonctions d'AESH-I ;
- À l'enregistrement et au contrôle des services de vacances organisés en EPLE ;
- Aux ordres de missions ;
- Aux actes relatifs à la vie scolaire ;
- Aux actes relatifs à l'affectation des élèves ;
- Au contrôle des actes relevant du service mutualisé du contrôle de légalité des actes des collèges de l'académie de Grenoble.

ARTICLE 2 : L'arrêté du 4 février 2020 est abrogé.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

Fait à Valence, le 18 février 2020

Pour la Rectrice d'académie et par délégation,
L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services
De l'éducation nationale de la Drôme,

SIGNE

Mathieu SIEYE

26_DSDEN_Direction des Services départementaux de
l'éducation nationale de la Drôme

26-2020-02-18-010

Subdélégation IA-DASEN - IENA

ACADEMIE DE GRENOBLE
DIRECTION
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA DROME
SECRETARIAT GENERAL

ARRÊTÉ

**Donnant subdélégation de signature à l'Inspecteur de l'éducation nationale adjoint
Au directeur des services départementaux
De l'éducation nationale de la Drôme**

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme

- VU le code de l'éducation, article R 222-19-3 ;
- VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret du 3 juillet 2017 nommant M. Mathieu SIEYE, Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme ;
- VU l'arrêté rectoral n° 2020-11 du 14 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Mathieu SIEYE, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme ;
- Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2019 nommant Monsieur Alexis CHARRE, Inspecteur de l'éducation nationale adjoint au directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Mathieu SIEYE, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme, subdélègue sa signature à Monsieur Alexis CHARRE, Inspecteur de l'éducation nationale adjoint au directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relatifs :

- ✓ Aux autorisations d'absences des personnels enseignants public et privé ;
- ✓ Aux autorisations spéciales d'absence des personnels enseignants public et privé ;
- ✓ Au titre de la formation continue 1^{er} degré : convocation des stagiaires et intervenants.

ARTICLE 2 : L'arrêté du 4 février 2020 est abrogé.

ARTICLE 3 : l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

Fait à Valence, le 18 février 2020

Pour la Rectrice et par délégation,
L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services
De l'éducation nationale de la Drôme,

SIGNE

Mathieu SIEYE

26_DSDEN_Direction des Services départementaux de
l'éducation nationale de la Drôme

26-2020-02-18-009

Subdélégation signature IA-DASEN - DAGEFI

**Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Mathieu SIEYE,
Inspecteur d'académie, directeur académique
Des services de l'éducation nationale de la Drôme**

VU l'arrêté préfectoral du 4 mars 2019 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu SIEYE, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme ;

Secrétariat
général

VU l'arrêté rectoral n° 2020-11 du 14 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Mathieu SIEYE, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme ;

VU l'arrêté d'affectation du 9 septembre 2015 de Mme Christelle SILLAT, AAE.

ARRÊTÉ

Article 1 : Subdélégation est donnée à Mme Christelle SILLAT, chef de la division des affaires générales et financières à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme, à l'effet de signer :

- La correspondance ordinaire n'important pas décision administrative et relative aux accidents de service ;
- Les ordres de mission des personnels de la DSDEN de la Drôme et ceux dont l'IA-DASEN est ordonnateur secondaire ;
- Les bons de commande ;
- La mise en paiement des factures à la plate-forme Chorus.

Article 2 : Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur des services Départementaux de l'éducation nationale de la Drôme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Valence, le 18 février 2020

Pour la Rectrice et par délégation,
L'Inspecteur d'académie, Directeur académique
Des services de l'éducation nationale,

SIGNE

Mathieu SIEYE